



(Incohérence) Cashback d'une marque Allemande / Achat en France

Par **Interlude**, le **20/01/2014** à **02:04**

Bonsoir,

Je vous fais part de ce message a titre informatif afin d'obtenir des informations dont je n'ai pu obtenir suite a une incohérence concernant un Cashback.

Je m'explique, une grande enseigne située en France commercialise des articles informatiques de la marque EPSON (l'article concerné étant exclusivement disponible sur leur site internet) et propose une offre promotionnelle (Cashback) par la grande marque suite à l'achat de celui-ci.

Une procédure tout à fais classique jusqu'ici, hors suite à la lecture minutieuse des conditions pour bénéficier de cette offre sur le site de la marque, je me suis aperçu que ce Cashback n'est disponible uniquement que pour un achat en Allemagne ou en Autriche.

Dans l'attente d'effectuer cette commande (achat en ligne et retrait en magasin), je souhaiterais savoir si il existe des recours dans le cas ou cet achat n'aboutirait pas à cette offre commerciale dans le cas ou celui-ci serait effectué en France et donc ne respecterait pas les conditions de la marque EPSON.

Est-que l'enseigne française serait tenu responsable pour cette incohérence qui peut induire en erreur un consommateur Français ?

Je vous remercie pour toutes les informations que vous pourrez m'apporter concernant cette demande d'information.

Cordialement.

Par **moisse**, le **20/01/2014** à **11:07**

Bonjour,

Si vous achetez auprès d'une enseigne, l'enseigne est tenue par les conditions de vente qu'elle offre à ses clients.

Vous n'avez aucune relation avec le constructeur et ses propres conditions de vente ou promotions.

Par **Interlude**, le **20/01/2014** à **13:36**

Bonjour,

Je vous remercie pour votre réactivité.

Donc l'enseigne serait effectivement responsable en cas de non remboursement de la part de EPSON.

Je rappelle que cette offre concerne un Cashback est que ce remboursement ne peut être fait uniquement que par la marque EPSON avec l'envoi d'une facture et d'un formulaire dûment rempli.

Les conseillers de cette enseigne n'ayant aucun renseignement particuliers pour les promotions constructeurs, je vais donc effectuer ma commande en toute sérénité puisque des recours sont possibles d'après vos dires.

Je vous remercie pour vos renseignements et vous ferais part de la bonne réception de ce fameux Cashback.

Cordialement.